VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

THC

Par Profil supprimé Postée le 18/01/2018 02:18

Bonjour. Je suis consommateur occasionnellement. De cannabis. J'ai eu. Une suspension de permis. À cause. Du cannabis. Je vais fumer un joint. La veille. Avant minuit Je me suis fait Arrêter par la gendarmerie Lelong demain à 14h. Ils m'ont fait faire un test salivaire. Qui est à ressorti positif au thc Je vais 3,14 unités dans le sang. Je comprends pas pourquoi. Moi. Je me suis dit. J'ai fumé un joint avant minuit j'ai dormi Déjeuner. En me réveillant manger à midi. Et à 14h je me suis fait arrêter par la gendarmerie. Mon fais un test salivaire et ressorti positif. Je voudrais savoir. Combien de temps ? Ça reste positif au test salivaire. Et j'aimerais aussi savoir. Com. J'ai. Une analyse d'urine. Pour récupérer mon permis. Combien de temps ? Reste le THD dans. Mon urine. Je dois fumer maximum. 2 joints Par mois

---

Mise en ligne le 18/01/2018

Bonjour,

Nous comprenons une inquiétude concernant une question de dépistage de THC aussi nous vous indiquons les délais de détection moyens, sachant qu'ils dépendent de la fréquence de consommation.

Dans la salive, le THC est détectable pendant 6 à 8 heures en cas d'usage occasionnel, pendant 24h et jusqu'à 8 jours dans le cas d'un usage régulier (plusieurs joints par semaine).

Dans le cadre d'un test urinaire, la durée moyenne de positivité est de 3 ou 5 jours avec un maximum d'une semaine pour un usage occasionnel ; pendant 30 à 70 jours après la dernière prise dans le cadre d'un usage régulier.

Sur la question de la récupération du permis, c'est la commission médicale de la préfecture qui peut prescrire les examens médicaux qu'elle jugera utile pour établir votre aptitude à conduire. Nous vous invitons à prendre connaissance du lien ci-dessous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous fournir un test salivaire en pharmacie ou effectuer une recherche de THC dans les urines en laboratoire. Si vous le demandez vous-même, il vous en coûtera environ 30€, si vous demandez une prescription à votre médecin, vous bénéficierez d'une prise en charge par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter de façon anonyme et gratuite au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit via le site drogues info service.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Suspension, annulation et invalidation du permis de conduire